



**Réinscription à l'accueil extrascolaire Timoun
Année scolaire 2021-2022**

Chers parents,

Nous vous remercions de votre confiance.

Afin de d'organiser la prochaine année scolaire dans les meilleurs délais, **nous vous remercions de transmettre ce formulaire** signé à la responsable de l'AES pour le **25 juin 2021** :

- Soit par e-mail : aes.timoun@gmail.com
- Soit par courrier : Accueil extrascolaire, Case postale 45, 1636 Broc
- Soit en la déposant à l'Accueil extrascolaire pendant les horaires d'ouverture

Nom et Prénom de l'enfant _____ Degré de scolarité en 2021-2022 : ____ H

E-mail des parents _____ Téléphone(s) _____

Revenu annuel du foyer parental en frs	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
	Jusqu'à 30'000.-	De 30'001.- à 60'000.-	De 60'001 à 99'999.-	100'000.- et plus
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour être appliqués, les tarifs A à C nécessitent un justificatif : dernier avis de taxation

Enseignant(s) _____ Téléphone(s) _____

_____ Téléphone(s) _____

(si l'enseignant est inconnu à ce jour, à transmettre dès que possible)

Médecin traitant _____ Téléphone(s) _____

Dentiste traitant _____ Téléphone(s) _____

En cas de changement de situation personnelle depuis la réalisation de votre contrat initial

(Renseignements généraux, information sur la santé de votre enfant, changement de situation familiale ou de revenus, etc.), nous vous remercions de transmettre les nouvelles données à la responsable de l'AES ou de solliciter un entretien.





1. Renouvellement de l'inscription de votre enfant

(sur la base du contrat d'inscription initial précédemment établi)

Mon enfant fréquentera l'accueil (cochez ce qui convient)

- De manière régulière = de la même façon toutes les semaines de la période scolaire
- De manière irrégulière = placement à l'accueil en fonction des horaires irréguliers des parents
→ Horaires à transmettre au plus tard le 15 du mois en cours pour le mois suivant.

En cas de fréquentation régulière, je souhaite inscrire mon enfant pour le(s) bloc(s) suivant(s) :
veuillez faire une croix, svp :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bloc 1 (matin de 6.45 – 7.50 h)					
Bloc 10 (alternance matin de 7.50 – 11.30 h)					
Bloc 2 (midi de 11.30 – 13.15 h)					
Bloc 20 (alternance ap.-midi de 13.15 – 15.05 h)				*	
Bloc 3 (après-midi, 15.05 – 18.15 h)					

	Blocs ouverts
*	Blocs ouverts sous réserve d'effectif
	Blocs fermés

2. Autorisation photo

Dans le cadre des activités de Timoun, des photographies peuvent être réalisées par l'équipe socioéducative. Nous sollicitons donc votre autorisation pour l'utilisation de ces photos représentant votre enfant.

Placer une croix dans les cases

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Utilisation de photographies pour des communications aux parents des enfants fréquentant Timoun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour affichage dans les locaux de l'AES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour insertion dans le bulletin scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographie pour communication sur Timoun sur les sites internet des communes Broc-Botterens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de photographies pour communication sur Timoun dans des articles de journaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



3. Autorisation de prise en charge de votre enfant à la sortie de l'AES

Si vous souhaitez qu'une connaissance prenne en charge votre enfant à la fin de sa présence à l'AES, nous vous demandons de nous en informer par écrit.

Toute personne autorisée, mais inconnue de l'équipe socio-éducative, devra présenter un justificatif d'identité.

Liste des **personnes autorisées** à prendre en charge votre enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

En cas de besoin ponctuel en cours d'année scolaire, il sera nécessaire d'en informer l'équipe socio-éducative et de remettre un mot écrit avec l'identité de la personne prenant en charge votre enfant en temps voulu.

4. Autorisation de départ seul(e) de votre enfant

J'**autorise** mon enfant à quitter l'AES seul à la fin de son temps de présence. Horaire : _____

Je **n'autorise pas** mon enfant à quitter l'AES seul à la fin de son temps de présence.
En cas de besoin ponctuel, une demande d'autorisation exceptionnelle devra être transmise à l'équipe socio-éducative en temps voulu.

5. Patrouilleurs scolaires

Si votre enfant est amené à réaliser des patrouilles scolaires le midi (7-8H) :

J'**autorise** mon enfant à rejoindre seul l'AES après la patrouille et à quitter l'AES seul pour aller au point de patrouille.

Je **n'autorise pas** mon enfant à quitter l'AES seul.
En cas de besoin ponctuel, une demande d'autorisation exceptionnelle devra être transmise à l'équipe socio-éducative en temps voulu.

Commentaires : _____

J'ai/nous avons pris connaissance des conditions tarifaires et du règlement de l'accueil extrascolaire « Timoun » et je certifie/nous certifions que les renseignements donnés sont exacts. Nous nous engageons à respecter le règlement de l'accueil extrascolaire « Timoun » accessible sur le site des communes de Broc et de Botterens.

Lieu et date : _____

Signature des parents :
(ou des représentants légaux :)